

- Conditions Générales de Vente -

Article 1 – Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) ont pour objet de définir les termes et conditions dans lesquelles la société Elvire Cooperation Broker, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 890 155 955, propose à ses clients la vente de services de recouvrement de créances et de consultations juridiques en visioconférence. Ces services permettent de faciliter la gestion des créances impayées et de fournir un accompagnement juridique sur mesure.

Article 2 – Acceptation des CGV

Toute commande passée auprès de Elvire Cooperation Broker implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV. Aucune condition particulière, à moins d'une acceptation écrite de notre part, ne peut prévaloir sur ces CGV.

Article 3 – Description détaillée des services

1. Recouvrement de créances :
 - Accès au service : Le client peut accéder à une interface dédiée en ligne pour soumettre ses factures impayées.
 - Nature des créances : Le service prend en charge le recouvrement des créances impayées qui sont certaines, liquides, et exigibles, qu'il s'agisse de factures récentes ou de créances plus anciennes.
 - Procédure de recouvrement :
 - Le recouvrement est effectué par des commissaires de justice (anciennement huissiers de justice), assurant une légalité et une rigueur dans le processus.
 - Une fois la créance soumise, un avis de prise en charge est envoyé au client, et le commissaire de justice entame la procédure amiable.
 - Si nécessaire, une procédure judiciaire peut être engagée selon l'évolution du dossier, avec un accompagnement juridique adéquat.
 - Taux de recouvrement : Plus de 40 % des créances traitées via ce service sont recouvrées avec succès dans les meilleurs délais.
2. Consultations juridiques en visioconférence :
 - Accès aux consultations : Le service inclut deux consultations juridiques gratuites d'une durée de 30 minutes chacune par an, avec des avocats spécialisés.
 - Modalités : Les consultations se déroulent exclusivement en visioconférence et peuvent porter sur tout sujet juridique pertinent pour l'entreprise (litiges

commerciaux, rédaction de contrats, conseils en recouvrement, gestion des risques juridiques, etc.).

- Prise de rendez-vous : Les clients peuvent réserver leurs créneaux en ligne via l'interface dédiée. Les consultations peuvent être annulées ou modifiées jusqu'à 24 heures avant l'heure prévue, sans frais supplémentaires.

Article 4 – Conditions d'accès et d'utilisation des services

L'accès aux services est soumis à la création d'un compte client sur la plateforme dédiée, à la validation des informations fournies, et au respect des conditions suivantes :

1. Recouvrement de créances : Les créances doivent être certaines, liquides, et exigibles. Si une créance ne répond pas à ces critères, le commissaire de justice se réserve le droit de refuser le dossier.
2. Consultations juridiques en visioconférence : Les rendez-vous sont soumis à disponibilité et doivent être réservés à l'avance via l'interface. Toute annulation moins de 24 heures avant le rendez-vous sera considérée comme une session utilisée.

Article 5 – Tarifs et paiement

Les services sont facturés sur une base annuelle au tarif de 49,90 € TTC (soit 41,58€ HT avec une TVA de 20 %) par utilisateur. Ce montant est payable à la commande, en une seule fois, exclusivement par carte bancaire.

Article 6 – Envoi des codes d'accès

Les codes d'accès au service seront envoyés aux clients le lendemain de la souscription, à l'adresse email fournie lors de la création du compte.

Article 7 – Droit de rétractation

Conformément à l'article L221-18 du Code de la consommation, le client dispose d'un délai de 14 jours à compter de la conclusion du contrat pour exercer son droit de rétractation. Pour ce faire, il doit informer Elvire Cooperation Broker de sa décision par l'envoi d'une déclaration claire, par courrier recommandé avec avis de réception ou via le formulaire prévu à cet effet. Aucun renouvellement du contrat par tacite reconduction n'est prévu à l'issue de la période contractuelle d'un an.

Article 8 – Satisfait ou remboursé

Les clients qui souscrivent au service pour un montant annuel de **49,99 € TTC** et qui remplissent les conditions suivantes peuvent bénéficier d'un remboursement sous certaines conditions :

1. Conditions d'éligibilité au remboursement :

- Le client doit avoir soumis au moins **une facture impayée** sur la plateforme de recouvrement au cours de l'année de souscription.
- Aucune somme n'a été recouvrée suite aux actions du commissaire de justice sur cette facture.
- Le client n'a pas utilisé les **consultations juridiques** en visioconférence incluses dans l'offre (même si aucune somme n'a été recouvrée).

2. Procédure de demande :

- Le client doit envoyer une **demande de remboursement** par email à l'adresse suivante : satisfaitourembourse@elvire-broker.com.
- La demande doit être envoyée **au plus tard 15 jours après la date anniversaire** du contrat et préciser les détails de la facture soumise.
- Une fois la demande reçue, Elvire Coopération Broker analysera le dossier sous **10 jours ouvrés** pour vérifier que la facture a bien été soumise et qu'aucune somme n'a été recouvrée.

3. Décision de remboursement :

- Si les conditions sont remplies, le remboursement de l'année de souscription (49,99 € TTC) sera effectué **le mois suivant** la demande, après l'analyse du dossier.
- **Exclusions** : Le remboursement ne sera pas accordé si le client a utilisé les consultations avec un avocat, ou s'il n'a pas soumis de facture au service de recouvrement.

Article 9 – Protection des données personnelles

Elvire Coopération Broker s'engage à respecter la confidentialité des données fournies par les clients. Les données à caractère personnel collectées lors de la souscription aux services seront traitées conformément au Règlement (UE) 2016/679 sur la protection des données (RGPD). Les informations collectées seront utilisées uniquement dans le cadre de l'exécution des services et pourront être conservées pour une durée maximale de 3 ans après la fin du contrat.

Le client dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, et de portabilité de ses données, ainsi que d'un droit d'opposition au traitement de ses données pour motifs légitimes. Ces droits peuvent être exercés en contactant le délégué à la protection des données à l'adresse suivante : [email de contact].

Article 10 – Médiation en cas de litige

Conformément à l'article L612-1 du Code de la consommation, en cas de litige, le client a la possibilité de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la

résolution amiable du litige. Les coordonnées du médiateur compétent sont les suivantes :
[Nom du médiateur].

Article 11 – Obligations des parties

Elvire Cooperation Broker s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la bonne exécution des services. Les clients s'engagent à fournir les informations exactes et complètes, ainsi qu'à respecter les conditions d'utilisation des services.

Article 12 – Responsabilité

La responsabilité d'Elvire Cooperation Broker se limite à une obligation de moyens. En aucun cas, Elvire Cooperation Broker ne pourra être tenue responsable des pertes ou dommages indirects résultant de l'utilisation des services.

Article 13 – Litiges et droit applicable

Les présentes CGV sont régies par le droit français. En cas de litige, les parties s'efforceront de trouver une solution amiable. À défaut, le tribunal compétent sera celui de Nanterre.